

**ALGERIE TELECOM SPA  
DIRECTION OPERATIONNELLE RELIZANE**

REF : 023/DO/SDT/DEPRA/CP/2022

Relizane : 07/11/2022

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DE RELIZANE

A

MONSIEUR, le gérant de l'entreprise NAIR Aziz  
Adresse : Locale N°01 Cité des complexe –W.Relizane

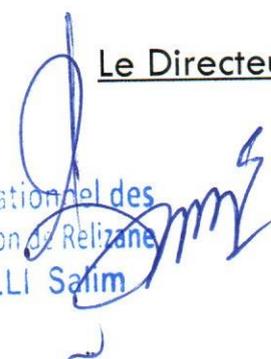
**Objet : Mise en demeure**

Dans le cadre de l'exécution du contrat N° 25/2022 du 26.06.2022 ayant pour objet la réalisation des travaux de canalisations urbaines, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N° 152 du 02/08/2022, relatif aux travaux à la Cité 130 logts OPGI Djidiouia, il a été constaté :

**Un retard flagrant, et ce suite au manque de réfection en Bitume.**

Pour cela, votre entreprise est mis en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.



Le Directeur  
  
Directeur Opérationnel des  
Télécommunications de Relizane  
Mr. DJIDJELLI Salim